

Note à l'attention des architectes
appelés à concourir
en vue de la Maitrise d'œuvre
des travaux de réhabilitation du Bâtiment
Saint Merri

Nos confrères comprendront qu'une telle réalisation reste encore pour ses auteurs d'une grande importance. Avec son histoire on ne peut facilement abandonner l'ouvrage. La grande liberté dont nous avons bénéficiée au moment de la conception du projet nous permet de revendiquer les erreurs et réussites du bâtiment construit. Même si la balance doit être en notre défaveur.

La Ville de PARIS nous fait l'honneur de nous offrir cette tribune. Votre mission sur l'ensemble du bâtiment est très importante sur le plan technique et architectural. Nous souhaitons seulement vous faire part de nos intentions, lors de la conception, essentiellement sur les deux points décrits ci-dessous, afin que vous connaissiez les motifs de nos choix.

Concernant le bâtiment entre les niveaux 0,00 et 7,50, le parti architectural procédait :

1- du site d'implantation du projet : situation exceptionnelle, mais astreint au respect d'une contrainte majeure. Présence d'une trémie de sortie du réseau routier souterrain de Beaubourg en façade principale. Une étude de faisabilité aurait normalement éliminé ce terrain pour un si noble programme. Il fût retenu.

2- d'une caractéristique de la programmation : « Equipement Intégré de Quartier » regroupant plusieurs activités accessibles à un large public avec l'intention de mettre en lumière ce nouveau lieu, de le rendre attirant et donc aisément visible de l'espace public. Transparence, lisibilité, ouverture aux regards, en somme créer une vitrine.

Notre réponse :

Choix d'une structure. Respecter l'alignement conformément à l'ensemble des façades de la rue du Renard semblait impossible compte tenu de l'impact du gabarit routier imposé. Trois points porteurs seulement étaient possibles. La maladresse nous paraissait évidente.

fiel

Nous avons alors préféré la franchise de cette structure monumentale, insolite probablement, critiquée forcément, que nous utilisons ensuite pour porter et mettre en valeur la légèreté de l'Ecole à +7.50. Nous étions conscients du risque de heurter. Pas d'objection décisive à l'EPCB, (notre maquette a séduit le Président POMPIDOU). Il nous semblait (prétention ?), que les enfants, effrayés peut-être par ces imposantes consoles, montant par les rampe d'accès, arrivés en haut de cette structure puissent les dominer et savourer l'ascension.

L'ouvrage surplombe et ignore ainsi cette voie qu'on lui impose. De cette voie nous avons voulu limiter au maximum la nuisance, visuelle sinon sonore. En accord avec son auteur, le sculpteur Etienne MARTIN, l'ouvrage a permis de réduire la surface de la trémie sans nuire à la visibilité du hall pour le piéton ou l'automobiliste. Toute autre construction au dessus du niveau 0.00 nous semblait à éviter absolument.

La structure par points porteurs pour l'ensemble du bâtiment répondait à ce choix de transparence et de visibilité. La lecture du plan au niveau 0,00 est significative à ce sujet. Le cloisonnement des différents espaces et fonctions est réalisé en parois vitrées. Selon les points de vue extérieurs au bâtiment on aperçoit ou on devine, entre les pieds des consoles, le hall vitré. Le cheminement le long de la façade de ce hall permet d'apercevoir les rampes, la mezzanine, la piscine, le gymnase. L'objectif « vitrine » était peut-être atteint.

Votre perception de l'ouvrage est naturellement différente de celle de ses concepteurs. Nous sommes très satisfaits de ce projet de réhabilitation que vous allez porter. Nous espérons vous avoir transmis une part de notre enthousiasme d'alors et vous souhaitons bon courage et bonne chance.

Edouard Marc ROUX

Daniel LOMBARD